



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne organise au titre de l'année 2012 un concours externe sur titre d'accès au grade d' :

AUXILIAIRE TERRITORIAL DE PUERICULTURE

En convention avec les Centres de Gestion de l'Ariège, de la Corrèze, des Hautes-Pyrénées et du Tarn et Garonne,

pour 26 postes

CONDITIONS D'ACCES :

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires soit :

- du **certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947** ;
- du **certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture** ;
- du **diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture**.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

PERIODE ET MODALITES D'INSCRIPTION :

Préinscription sur le site Internet site www.cdg31.fr :

du 13 décembre 2011 au 11 janvier 2012.

Retrait des dossiers au Centre de Gestion de la Haute-Garonne :

du 13 décembre 2011 au 11 janvier 2012, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Retrait des dossiers par voie postale :

du 13 décembre 2011 au 4 janvier 2012 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Toute demande de dossier par voie postale devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, et timbrée à 2,40 €.

Date limite de dépôt des dossiers complets :

le 19 janvier 2012, à 17h00 à l'accueil du Centre de Gestion ; ou à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Les dossiers d'inscription sont à déposer ou à renvoyer exclusivement au

Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne
590 rue Buissonnière
BP 37666
31676 LABEGE CEDEX

Important : Les demandes de dossiers par mèl, télécopie ne sont pas satisfaites. Les demandes de dossiers et les dossiers transmis hors délais précisés ci-dessus ne sont pas acceptés. Les dossiers insuffisamment affranchis et taxés ne sont pas acceptés. Les dossiers photocopiés par les candidats et les captures d'écran ne sont pas acceptés.

TOUTE INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'ACCES, LA NATURE ET LE CONTENU DES EPREUVES PEUT ETRE OBTENUE SUR LE SITE www.cdg31.fr RUBRIQUE CONCOURS ET EXAMEN.

Epreuve orale d'admission du concours prévue à partir du 5 mars 2012 dans la Haute-Garonne